

Le 1^{er} CA du collège a eu lieu en présentiel lundi 9 novembre 2020 à 17h15

En premier lieu nous avons bien lu la lettre « Déclaration préalable des élus FCPE » après l'établissement du CA et des commissions.

-Pouvez-vous revenir sur le protocole appliqué en cas de cas positif à la covid 19 ?

Le protocole sanitaire nous a été envoyé via l'ENT ainsi que le protocole mis en place pour l'EPS .
Il nous a été présenté un PowerPoint fait par l'infirmière sur la COVID 19 et les règles à appliquer en cas de contamination- de cas contact et notamment des Tests PCR obligatoire ou non et de l'attestation sur l'honneur à remplir par les parents (disponible sur l'ENT 10 novembre)
Nous essayerons d'avoir ce PowerPoint afin de vous l'envoyer

-Pouvez-vous nous expliquer le fonctionnement de la charte mise en place dans le cadre de la continuité pédagogique ?

La charte a été élaborée en concertation avec les professeurs des classes. Chaque classe a reçu en format papier une charte.
Au premier confinement il est ressorti un souci pour les élèves de retrouver les cours sur l'ENT (chaque professeur les mettaient dans des endroits différents)
Cette charte selon le collège a pour but de simplifier la recherche du travail et des cours si un distanciel devait se mettre en place

-Sur ces dernières années la commission hygiène et sécurité n'a jamais été réunie. Des parents sont pourtant chaque année désignés pour y siéger. Pouvez-vous nous donner plus d'explication sur son fonctionnement ?

La dernière réunion de la commission d'hygiène et sécurité s'est réunie en 2013.
L'administration n'estime pas avoir besoin de réunir cette commission, elle est entourée de professionnels qui peuvent gérer la sécurité et l'hygiène.
Au vue de la situation nous avons insisté pour qu'il y est une concertation avec l'équipe de section locale et une collaboration avec les parents notamment en raison de la crise sanitaire.
Au vue des mises en place en urgence des protocoles sanitaires demandés (week end des vacances scolaires) l'administration n'a pas pu nous concerter.
Par contre l'administration accepte de réunir la commission afin d'effectuer une petite visite dans le collège pour voir ce qui a été fait.

-Pourquoi la commission éducative n'est pas privilégiée car très peu convoquée voir pas du tout ?

La commission éducative est là pour mettre en place des choses avant l'application des sanctions. Le collège et l'équipe éducative mettent des choses en place (exemple avec la fiche de suivi) avant de passer en conseil de discipline (convoque les parents des élèves concernés etc...) qui lui a vocation à sanctionner. Les faits sont souvent graves et nécessitent de suite une commission discipline.

-Concernant la pratique des activités physiques et sportives dans le contexte sanitaire actuel, pouvez-vous nous donner le protocole appliqué par les professeurs d'EPS pour l'organisation de leurs activités ?

Le protocole sanitaire EPS nous a été envoyé via l'ENT.
Un professeur de sport était là pour répondre à nos questions.
Le cycle piscine est maintenu pour les 6^{ème}.
Tous les sports de contacts sont proscrits (ex accrogym)

Les professeurs trouvent actuellement des sports qui leur permettent de respecter au mieux les gestes barrières exemple cycle marche. Certaines activités comme le ping-pong se pratiqueront avec le masque.

-Pouvez-vous nous détailler comment vous organisez les différents outils numériques pour diffuser les infos aux familles ?

(Messagerie via le bureau numérique, infos rubrique actualité page d'accueil du bureau numérique, infos actualité page de connexion du bureau numérique).

La réception de messages sur la messagerie du bureau numérique étant je pense plus réactive.

- Actualités sur la page d'accueil est destiné au grand public
- Actualités sur la page du bureau numérique après connexion : est utilisée pour diffuser un message général (cible plus grande)
- Les messages envoyés sur le bureau numérique via nos messageries perso sont utilisés plutôt pour une cible restreinte de parents (ex envoi à une classe de 6^{ème})

L'administration est un peu limitée dans l'envoi des mails via la messagerie : pas plus de 200 mails par envoi- limité au niveau des pièces jointes (MO)

Cela serait à leur sens trop long d'enregistrer et de tenir à jour les adresses mails de tous les parents.

Le collège continuera donc de diffuser sur l'actualité de l'ENT les messages qui s'adressent à tout le collège et passera par la messagerie perso pour les messages ciblés à une classe.

Au niveau de l'ENT nous avons appris que la responsable cdi va alimenter la rubrique ressource afin que les enfants puissent réserver un livre en bibliothèque s'ils le souhaitent « type clic and collect » Cette rubrique est en cour de modification.

Un point a été fait également dans le cas de professeur absent, il semble que les salles de permanence soient prises et que les enfants restent dans la cour.

Ex : Mme Pira est absente un certain moment les enfants ont du travail en distanciel mais ne peuvent pas le faire car ils sont dans la cour pendant l'absence du professeur.

L'équipe nous explique qu'ils n'ont pas assez de salle et de surveillants pour les suivre pendant les absences. Si les salles de permanence sont pleines les enfants sont donc dans la cour.

Ils envisagent peut-être de les mettre dans des salles de classe mais sans surveillance.

La note d'info aux familles pour récupérer leurs autorisations afin de nous transmettre les mails a été remise mardi 10 novembre en format papier aux enfants (à rendre pour le 16 novembre)